

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

6 MARS 2024

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle du centre récréatif Aimélacois située au 121 rue Principale à compter de 19 h 30 mercredi le 6^e jour de mars 2024. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

Monsieur Danick Harvey est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation ;
3. Mandat à Me Daniel Bouchard de la firme d'avocats Lavery;
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

1. CONSTATION DU QUORUM

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h30.

2024-03-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté.

2024-03-02

**3. MANDAT À M^E DANIEL BOUCHARD DE LA FIRME D'AVOCATS
LAVERY**

ATTENDU QU'un rapport faisant état de la situation a été présenté aux conseillers concernant la cueillette des matières résiduelles et certaines correspondances reçues relativement à ce sujet ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite entériner le mandat donné à Me Daniel Bouchard du cabinet Lavery, Avocats, visant cet objet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le mandat donné à Me Daniel Bouchard, de Lavery, Avocats, pour procéder à la rédaction des

correspondances en réponse à celles reçues relativement au dossier de la collecte des matières résiduelles.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue et aucune question n'a été posée de la part du public.

2024-03-03

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19 h 32.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 6 mars 2024, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.